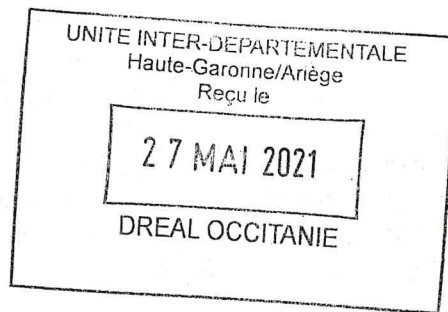




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Service émetteur : Délégation Départementale de la Haute-Garonne
Pôle Animation des Politiques Territoriales de Santé Publique
Unité Prévention et Promotion en Santé Environnement

Affaire suivie par : Jean-Sébastien DEHECQ *Ar*

Courriel : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr

Téléphone : 07 60 82 34 50

Réf. : ARS/DD31/UPPSE/2021/053

Date :

M. le Directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement Occitanie

4, avenue Didier Daurat - CS 40331
31776 Colomiers Cedex

25 MAI 2021

à l'attention de Monsieur Rémy CORTES

Objet : Réponse à votre saisine suite à une sollicitation reçue lors de la commission de suivi de site (CSS) du 11/12/2020 de l'ICPE Fibre Excellence de Saint-Gaudens

Suite à une sollicitation que vous avez reçue lors de la commission de suivi de site (CSS) citée en objet, vous nous avez saisis pour avis sur l'opportunité d'une « étude épidémiologique » justifiée par le document « Profil Santé » avec l'hypothèse d'effets des activités de l'industrie Fibre Excellence sur la santé des habitants de Saint-Gaudens.

Les nuisances olfactives peuvent avoir des impacts tant sanitaires que sur la qualité de vie au quotidien. Même si les niveaux de concentration en polluants odorants n'induisent pas un danger pour la santé systématiquement (cas des molécules d'impact olfactif), les nuisances olfactives perçues qu'ils génèrent peuvent avoir un impact psychologique négatif lorsqu'elles sont jugées excessives. La réglementation ne fixe pas de valeur limite sur les odeurs en milieu urbain mais, une exposition régulière à des odeurs peut avoir des impacts sur la santé : Aux effets psychologiques provoqués par la perception régulière (anxiété, stress, troubles de l'apprentissage et du sommeil...), s'ajoutent des effets physiologiques (irritation des yeux et des voies respiratoires, maux de tête, hypersensibilité, fatigue, perturbations des fonctions pulmonaires, cardio-respiratoires, digestives et nerveuses, etc.). Selon l'OMS, une mauvaise odeur qui persiste peut amener une dégradation significative de la qualité de vie et dégrader l'état de santé. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE) de 1996 reconnaît à chacun « le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé » et reconnaît comme pollution « toute substance susceptible de provoquer des nuisances olfactives excessives ». Par conséquent, agir sur les sources de nuisances revêt est un enjeu majeur ; la pollution de l'air étant par ailleurs la première source de nuisance mentionnée par les Français (enquête Sofres 2010).

Le document « Profil Santé » présenté est un outil de diagnostic d'un territoire afin de définir une stratégie de réponse aux enjeux de santé et d'identifier des leviers d'action locaux. Ce document révèle de nombreux indicateurs caractérisant la santé des populations et les inégalités sociales locales de santé. Ces indicateurs sont les conséquences de trois grandes familles de déterminants de santé que sont les déterminants socio-économiques (activités professionnelles, salaires, accès à l'emploi, éducation, aides sociales, etc.), les comportements de santé (nutrition, activités physiques, consommation de tabac, etc.) et le système de soin (facilité d'accès, densité, diversité, prévention, etc.)

L'analyse de ces indicateurs a contribué à la définition d'un Contrat de Ville signé en 2015 avec la commune de Saint-Gaudens, pour la mise en place d'actions spécifiques et territorialisées. Associant les professionnels de santé, notamment les libéraux, les associations locales, les représentants des usagers, etc., des actions

prioritaires ont été définies pour pleinement mobiliser les moyens financiers et les services disponibles, faire adhérer les habitants aux actions et enfin favoriser la parité et lutter contre les discriminations. Ces actions se déclinent sur le cadre de vie, l'accès à l'emploi, l'action sociale, la réussite éducative, la vie associative et sportive, la santé et la prévention de la délinquance.

Par ailleurs, le « Profil Santé » du pays Comminges Pyrénées, publié en 2018, permet de comprendre que la situation sur Saint-Gaudens n'est pas spécifique et est partagée par ce territoire plus large démontrant des difficultés globales plus que localisées sur les déterminants de santé. Ainsi, ce territoire présente plusieurs indicateurs simultanément supérieurs aux valeurs départementale, régionale et nationale : mortalité générale élevée, taux de personnes de moins de 15 ans peu ou pas diplômés, carence en cadres, revenu faible du foyer familial, personnes dépendantes des prestations sociales, taux de logements construits avant 1946 important, etc. Ces indicateurs contribuent aux inégalités sociales de santé qui s'observent aussi sur Saint-Gaudens. Par exemple, Santé publique France a démontré que, à 35 ans, un ouvrier a une espérance de vie inférieure de 6,3 ans à celle d'un cadre. L'INSEE a confirmé, en 2018, un gain d'espérance de vie à la naissance de 13 ans entre les 5 % des classes les plus aisées et les 5 % des classes les plus pauvres, quel que soit l'environnement.

Aussi, l'imputabilité de certains de ces indicateurs sur Saint-Gaudens à la seule présence de Fibre Excellence est *de facto* réductrice. Leur origine multifactorielle ne permet pas d'isoler un impact en santé d'autant plus que ces indicateurs sanitaires, sociaux et environnementaux locaux ont aussi des valeurs très élevées sur tout le Pays Comminges Pyrénées, non exposée à cette entreprise. À titre d'exemple sur St-Gaudens, les mortalités générales et prématurée sont plus élevées que les valeurs régionale et nationale. Il apparaît que les mortalités dues à l'alcool et au tabac sont aussi plus élevées que les moyennes régionale et nationale. Santé publique France a montré que le tabagisme et l'alcoolisme sont les deux premières causes de mortalité évitable en France, avec environ 73 000 décès et 45 000 décès par an respectivement (données 2019) avec des parts attribuables de 12 % et 8 % des cancers respectivement et de nombreux effets sur la santé des hommes et des femmes et avec un risque de mort prématurée proche de 50 %.

La réalisation d'une étude épidémiologique est justifiée si : (i) un effectif important de population est présent sur la zone rapprochée de l'installation ; (ii) peu d'autres facteurs de risque sont connus sur la zone ; (iii) des indicateurs de santé spécifiques des effets potentiels de l'exposition de l'installation sont connus.

Par ailleurs, l'usine de Fibre Excellence a lancé en 2020 une campagne de modernisation de ses installations devant conduire, entre autre conséquence, à une réduction de 69 % des émissions de SO₂ à l'odeur prononcée et à l'origine de plaintes des riverains. Le CSS doit continuer son travail partenarial avec les populations locales.

Forts de ces éléments et des actions en cours, l'ARS n'envisage pas de mener une étude épidémiologique relative aux activités de Fibre Excellence à St Gaudens.

Mes services restent néanmoins mobilisés sur ce dossier. J'en profite pour rappeler que tout signal relatif à des cas groupés de pathologies ou à des événements sanitaires inhabituels doivent être signalés à notre point focal 7/7 24/24 (ars31-alerte@ars.sante.fr ou 0800.301.301) afin qu'une investigation, le cas échéant, soit effectuée.

Pour le directeur général de l'ARS Occitanie
et par délégation,
le directeur départemental adjoint de la Haute-Garonne,



Jérôme FALERNE